

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure Parcoursup pour l'admission de votre enfant dans l'enseignement supérieur, un document dit « Fiche avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé des vœux.

Cette fiche Avenir comporte :

Des éléments communs à l'ensemble des vœux :

- pour chaque discipline : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1^{er} semestre) de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe, l'effectif de sa classe ou du groupe ;
- l'appréciation des enseignants de chaque discipline
- les éléments d'appréciation de son professeur principal

Des éléments qui peuvent être différenciés selon les vœux formulés :

- l'appréciation et l'avis du chef d'établissement

À partir du 26 mars, vous pourrez consulter l'état d'avancement de la fiche Avenir et les éléments suivants : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1^{er} semestre) de terminale pour chaque discipline ainsi que le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe de la classe (exemple langue vivante).

Nous vous invitons à vérifier avec votre enfant chaque note saisie et à signaler avant le 31 mars toute erreur et saisie d'appréciation manquante au professeur principal.

Pour consulter la fiche Avenir, vous devez vous connecter au dossier de votre enfant sur Parcoursup, accéder à sa liste de vœux et ouvrir chacun d'entre eux.

A noter, à partir du 22 mai, vous pourrez consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir.

Cordialement,